ASSEMBLEE NATIONALE

24 novembre 2005

RETOUR A L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - (n° 2668)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 21

présenté par M. Wauquiez, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, et Mme Mignon

ARTICLE 2

Supprimer le II de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.